

Nice le 16/05/2024

## Pour affichage et diffusion



**RESTRICTION DE CONSOMMATION DE L'EAU**  
**RESEAU : COLLE SUR LOUP DISTRIBUTION**  
**Commune de La Colle sur Loup – Saint Paul de Vence**  
**Information des usagers**



Les résultats analytiques des prélèvements quotidiens réalisés par VEOLIA depuis le 26/04/2024 ne révèlent plus de détection d'ocystes de *Cryptosporidium* depuis plusieurs jours, ce qui permet de confirmer que l'eau distribuée par le réseau COLLE SUR LOUP DISTRIBUTION sur la commune de La Colle-sur-Loup et une partie de Saint-Paul-de-Vence respecte de nouveau les exigences du code de la santé publique pour les paramètres testés.

**En conséquence**, sur la base de ces éléments, la **restriction d'usage alimentaire prononcée le 27/04/2024** sur ce réseau **est levée** à compter de ce jour.

### **L'eau est de nouveau consommable.**

Il est vivement recommandé, pour les robinets inutilisés pendant toute la période de restriction d'usage, et afin de prévenir tout risque de stagnation des micro-organismes, de laisser couler l'eau pendant quelques minutes avant de la consommer.

Des informations supplémentaires relatives à la reprise de l'alimentation en eau peuvent être obtenues auprès de votre gestionnaire du réseau d'eau.

